Image not found or type unknown

Pas de solde de tout compte.

Par **William1985**, le **12/05/2011** à **18:02**

Bonjour,

J'ai été licencié le 17/04/11 pour abandon de poste. Ce qui ne me pose pas de problème puisque j'ai trouvé un autre emploi.

Cela fait bientôt un mois et on ne m'a toujours pas fournie de solde de tout compte. Je me demande si cela est bien normal.

Cordialement.

William.

Par **P.M.**, le **13/05/2011** à **14:28**

Bonjour,
le solde de tout compte est normalement quérable, c'est à dire que vous devez aller le chercher, ainsi que les autres documents afférents à la rupture...
Il conviendrait donc de prendre contact avec l'employeur...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés